

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 octobre 2021 à 19h30

Salle communale

Sont présents : M. B. PINGET, Président

Mmes A. BATARDON, M. BARRAS CAVE, M. CHERBULIEZ,
M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, S. ZANICOLI, C. ZUFFEREY,
J. CHARLES et X. TREYVAUD, Conseillers municipaux

Sont excusées : Mmes M. BESSAT et M.-L. DESARDOUIN

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire
M. C. ROBERT, Conseiller administratif
Mme A. TAGLIABUE, Conseillère administrative
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. BETTI, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Projet de budget et plan des investissements 2022 (prop. n°21.19)
 - b) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU (prop. n°21.20)
 - c) Crédit budgétaire supplémentaire 2021 Petite enfance (prop. n°21.21)
5. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Mobilité douce au Val d'Arve et sur le Pont de Vessy – projet de résolution.
 - b) Droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 15 septembre 2021 : (SIRH) – projet de résolution.
 - c) Projet de motion pour une étude d'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier.
6. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

Le président propose l'inscription d'un nouveau point 5c à l'ordre du jour concernant un projet de motion pour une étude d'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier.

Mme GAUTROT, qui s'exprime au nom du groupe des Vert'libéraux, indique que son groupe n'a été ni consulté ni informé de cette motion.

Le président explique, en se référant au règlement du Conseil municipal, qu'il est tout à fait possible qu'un projet de motion soit déposé en début de séance sans que tous les groupes n'aient été consultés au préalable.

M. ZUFFEREY indique qu'aucune information à ce sujet n'a été mise sur le CMnet.

M. MARTIN répond que, s'agissant d'une motion déposée ce soir par différents groupes, elle est distribuée dans sa version papier.

Le président rappelle que le règlement prévoit la possibilité d'arriver en séance avec un projet de motion et le déposer sur le bureau du président.

L'inscription du point 5c à l'ordre du jour concernant la proposition des Conseillers municipaux sur le P+R situé à la douane de Veyrier est acceptée par 18 oui et 2 abstentions.

Le président remercie M. BARRO pour l'organisation du week-end dans le Jura.

Applaudissements.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité - 22 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

a) **Le président** informe qu'il a reçu un mail de M. EGGER, responsable de la pétition concernant la décharge de la Place-Verte, qui demandait la diffusion à tous les membres du Conseil municipal de la présentation Powerpoint faite lors de la commission d'aménagement du territoire et aménagement. Il lui a été indiqué que comme les travaux de commissions ne sont pas publics, une présentation faite lors d'une de ces commissions n'est pas publique non plus.

b) **Le président** mentionne que le Conseil administratif a reçu une lettre de M. FLEURY au sujet des limitations de vitesse dans le village. Ce point sera traité lors des communications du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

a) **M. MARTIN**, en réponse à la question posée par M. DUC sur la réintégration de l'ancienne salle du Conseil municipal, indique que cette situation a été étudiée. Tous les membres du Conseil municipal ne sont pas forcément vaccinés. De plus, il n'est pas possible d'imposer une séance avec l'obligation du certificat Covid. La possibilité de mettre des plexiglass a également été étudiée. Cette dernière a été écartée en raison du coût et du manque de convivialité. La décision est donc de ne pas réintégrer en 2021 la salle du Conseil municipal et de revoir ce point en décembre selon l'évolution de la situation.

M. DUC remercie M. MARTIN de cette réponse. Il souligne que cet éloignement est mal vécu par tout le monde. Il propose qu'un vote consultatif sur la réintégration de la salle du Conseil municipal moyennant un certificat Covid soit fait au sein du Conseil municipal. Pour être cohérent, si la réintégration de la salle du Conseil municipal n'est pas possible, les apéros devraient être annulés.

M. ROBERT souligne qu'il faut être très clair sur ce qui est demandé avant de voter. Le vote porte sur la réintégration de la salle du Conseil municipal sous présentation d'un certificat Covid pour tout le monde, ce qui inclurait le public.

M. BALDIN mentionne que les droits des personnes non vaccinées seraient touchés par cette décision car ces personnes devront payer des tests pour assister aux séances.

M. ROBERT attire l'attention sur le fait que l'unanimité est nécessaire pour ce vote. En effet, il n'est pas possible de soumettre la contrainte du certificat Covid à des personnes qui ne le souhaitent pas.

M. DUC informe que des attestations sont établies dans les Universités uniquement pour pouvoir participer aux cours. Il pense que la commune de Veyrier pourrait soit payer un test le lundi soir aux non vaccinés soit payer des attestations. Le but n'est en aucun cas de priver quelqu'un de ses droits politiques.

M. CHARLES remercie M. DUC de sa remarque. Le test doit effectivement être proposé et offert aux non vaccinés et ne doit en aucun cas être une contrainte financière. Il indique que, pour sa part, il est prêt à faire le test le lundi soir.

M. MARTIN informe que, quel que soit le résultat du vote de ce soir, il faudra se conformer aux prescriptions données par le canton dans ce domaine.

M. TREYVAUD mentionne qu'il n'est pas vacciné mais ne s'oppose pas non plus à l'idée de faire un test le lundi soir.

Le résultat du vote est de 15 oui, 4 abstentions et 3 non.

M. DUC mentionne que tous les apéritifs peuvent donc être annulés jusqu'à la réintégration de la salle.

M. ROBERT explique que le Conseil fédéral fait une différence très claire entre les manifestations extérieures et intérieures. En outre, une distinction a été faite entre les manifestations sans caractère obligatoire et les manifestations obligatoires pour garantir les droits démocratiques. La logique serait que les personnes qui ont voté non ne viennent pas à l'apéritif.

Le président annonce que l'ancienne salle du Conseil municipal ne sera donc pas réintégrée pour le moment.

- b) **M. MARTIN** mentionne une lettre de M. FLEURY concernant les limitations de vitesse des véhicules au centre de la commune de Veyrier. Cette lettre montre l'incohérence actuelle des limitations de vitesse sur certains tronçons. Le Conseil administratif a répondu que la cohérence sera rétablie une fois que tous les travaux en cours au centre du village seront terminés.
- c) **M. MARTIN** rappelle que la soirée des nouveaux habitants aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 à 19h00 à la salle communale de Veyrier.
- d) **M. MARTIN** rappelle que la visite des carrières du Salève par le Conseil municipal débutera à 9h45 sur place avec l'accueil des participants.
- e) **M. ROBERT**, en réponse à M. KAPANCI concernant les containers à lavures, rappelle que, suite à des problèmes d'écoulement à leur installation, le service des routes et espaces verts avait siliconé tous les containers à l'exception d'un seul, soit celui observé par M. KAPANCI. Chose qui est maintenant faite. Il ne devrait donc plus y avoir d'écoulement.
- f) **M. ROBERT**, en réponse à M. KAPANCI concernant les voitures qui coupent le giratoire du chemin des Bois, informe qu'après étude, la surface étant très restreinte, un quelconque aménagement de ce giratoire empêcherait le passage des bus ou des camions.
- g) **M. ROBERT**, en réponse à M. KAPANCI concernant l'armoire électrique du Grand-Donzel, mentionne que cette armoire est régulièrement forcée et réparée par la commune. Ce problème a déjà été signalé à plusieurs reprises. Une installation complémentaire pour protéger l'armoire est prévue afin d'éviter toute déprédation.
- h) **M. ROBERT**, en lien avec la question de M. ZUFFEREY sur les plantes dans le massif, transmet l'explication donnée par M. ZUBER. Les plantes cultivées à Genève (donc acclimatées) sont privilégiées. De mi-mai à mi-septembre, selon la météo, l'arrosage est fait par trois jardiniers les lundis, mercredis et vendredis. La quantité d'eau utilisée est de 4m³/jour, soit 12m³/semaine ou 48m³/mois, pour un total de 240m³ pour la saison estivale et un seul arrosage de 4m³ à la plantation d'automne, soit un total, s'il n'y a pas de pluie, de 244m³. Dans les bacs de massifs sont utilisés

du terreau et de l'engrais 100% naturel (corne broyée). Aucun traitement phytosanitaire préventif n'est fait sauf en cas d'invasions de ravageurs. Les massifs annuels ont été remplacés par des vivaces et toutes nos plantes vivaces incorporées dans un massif annuel sont systématiquement replantées en automne, soit dans de nouveaux massifs ou des plates-bandes, soit dans les gazons mélangés avec des bulbes également récupérés.

- i) **Mme TAGLIABUE** revient sur la manifestation du Champ des possibles qui s'est déroulée du 17 juin au 10 juillet 2021. Même si une météo plus clémente et une plus grande fréquentation auraient été espérées, ils peuvent aujourd'hui être très satisfaits du bilan de cette manifestation et des divers retours qu'ils ont eus. Un lieu bucolique comme vous avez pu le constater, une équipe soudée composée du service Culture et manifestations, de Mmes Sylvie REVERDIN-RAFFESTIN, Mathilde GIRARDIN-ZUFFEREY et Véronica LUNA qui sont venues toutes trois en renfort au cours des semaines précédant l'événement et pendant l'événement, ainsi que de nombreux bénévoles qu'ils tiennent à remercier chaleureusement. Le budget a été respecté malgré des besoins plus importants en logistique qui ont été compensés par les bénéficiaires de la buvette et l'apport des entrées aux divers spectacles. Il est à relever que les financements ont été répartis ainsi : budget culture CHF 135'978 (38%) ; participation financière de tiers CHF 97'500 (27%) ; participation de tiers en nature CHF 37'450 (10%) ; participation du canton et des communes CHF 61'780 (17%). Ce qui signifie qu'ils ont obtenu quasiment 60% du budget grâce à différents partenaires qu'ils remercient vivement. Ils ont obtenu des recettes venant de la buvette de CHF 30'536 (8%) et de la billetterie de CHF 8'745, pour un montant de dépenses total de CHF 371'989. Au niveau de la clôture des comptes, celle-ci se termine avec un impact positif de CHF 8'994, ce qui signifie que le budget de la culture, qui devait être alloué au Champ des possibles sur 2021 de CHF 60'000, ne sera que de CHF 51'006. Les personnes qui ont investi ce magnifique endroit ont pu assister à des concerts, des conférences, des ateliers en lien avec le développement durable et la biodiversité, un marché aux plantons, des stands avec des produits du terroir, des spécialités culinaires concoctées par plusieurs associations ou entreprises villageoises et ont même pu partager un moment euphorisant pour certains : le match de quart de finale de la coupe d'Europe Suisse-Espagne, qui a fini malheureusement par des tirs au but qui n'ont pas été en faveur de la Suisse. Même si le bilan s'avère très positif, il faut toutefois relever quelques ombres au tableau. Une communication qui n'a pas atteint son objectif, liée peut-être à un vocabulaire pas suffisamment approprié sur les tout-ménages et les affiches, ainsi qu'à une mauvaise information aux alentours du lieu pour le mettre en évidence. Une durée trop longue qui a généré un coût important de sécurisation du lieu et un grand besoin en personnel. Une implication élevée de plusieurs services communaux, comme le service des routes et espaces verts et le service de la Police municipale, qui a été sous-estimée pour une manifestation de cette ampleur car, si les manifestations prévues à cette période telle que fête de la Petite Enfance et les Promotions avaient eu lieu, ils se seraient certainement retrouvés en grande difficulté. Aujourd'hui il se dit, dans le milieu culturel, que le Champ des possibles a été un événement avant-gardiste qui a permis de rassembler plus de 5'000 personnes autour du vivre ensemble, du développement durable et de l'importance des circuits courts grâce à un partenariat exceptionnel. Elle aimerait

remercier nos agriculteurs pour leur soutien et leur présence, et tout particulièrement la famille Chavaz, qui a mis à disposition toute une partie d'une serre pour que les ateliers plantons puissent avoir lieu, pour que les plantons grandissent protégés et qui nous a proposé en plus, tous les vendredis pendant l'événement, de délicieux produits du terroir. Le Conseil administratif réfléchira quant à la suite à donner à cet événement. Ce fût une première édition, peut-être qu'il y en aura d'autres, sous une forme légèrement différente.

- j) Mme TAGLIABUE**, en lien avec les manifestations culturelles d'octobre et de novembre à l'Espace culturel – La Mansarde, informe qu'un spectacle de contes pour enfants appelé «Je suis un arbre» par Gladys CORREDOR et Angelina MANCIPE aura lieu le 16 octobre à 17h00 et une exposition collective «De matières et d'affinités» regroupant les artistes Micheline GROSSINI, Marinette BARRO, Yvette VRATMIRAS et Aldo GROSSINI, aura lieu du 6 au 21 novembre. Le vernissage aura lieu le vendredi 5 novembre à 18h00.

4. Propositions du Conseil administratif

a) Projet de budget et plan des investissements 2022 (prop. n°21.19)

M. MARTIN mentionne qu'il s'agit de la proposition de budget 2022, 2^{ème} exercice du Conseil administratif de cette législature. Par rapport à 2021, ils l'aborderont avec une meilleure connaissance des différents dicastères de l'administration communale, avec une meilleure sensibilité aux enjeux organisationnels et avec une volonté de prioriser à la fois les projets comme les besoins de compétences dans les différents services. Un début de discussion a déjà eu lieu entre le Conseil administratif et le Conseil municipal lors de leur sortie le week-end dernier, et elles vont continuer avec le renvoi de ce budget de fonctionnement et d'investissements dans les différentes commissions. Ils redonnent ce soir les grands principes qu'ils ont voulu suivre tout au long de ce processus budgétaire, commencé en fin de 1^{er} semestre déjà, et conduit par la secrétaire générale adjointe, responsable du service Finances, Mme GALIOTTO, qu'il remercie de l'aide apportée par elle-même, son équipe et l'ensemble de l'administration. Le Conseil administratif ne voulait pas dépasser l'excédent de charges autorisé suite à l'introduction de RFFA, à savoir CHF 614'000 de déficit budgétaire de fonctionnement. L'excédent de charges est, avant le travail en commission, de CHF 585'000. Ils ne voulaient pas toucher au centime additionnel à 38 centimes et le conserver au même niveau que 2021. De même pour la taxe professionnelle et ce projet propose un dégrèvement à 100%. La vie associative a été durement touchée ces 18 derniers mois. Ils ont eu l'occasion d'assister à plusieurs assemblées générales au cours desquelles ils ont bien perçu l'importance du soutien communal à leurs activités, soutien financier bien évidemment, mais également en termes d'infrastructures. Le maintien des subventions au moins aux niveaux de 2021 s'imposait. Pour pouvoir boucler cette proposition de budget à ce niveau limite d'excédent de charges, ils ont dû utiliser deux démarches, connues maintenant par toutes et tous, à savoir : des amortissements extraordinaires comptabilisés en 2021 de plus de CHF 3 mios, votés lors du dernier Conseil municipal. Cela aura un impact positif sur 2022, puisque cela amputera les charges 2022 de CHF 420'000. Une majoration des revenus

fiscaux attendus de 6,5%, majoration qu'ils défendent par l'expérience des années précédentes au cours desquelles les revenus annoncés par l'AFC, au moment de boucler les comptes communaux annuels, étaient systématiquement supérieurs à ceux intégrés dans les budgets. Ceci est essentiellement dû à des rattrapages d'impôts sur les années précédentes. Pour mémoire, entre les chiffres fournis pour le budget 2020 et la réalité intégrée dans les comptes 2020, le montant de rattrapage d'impôts montrait une augmentation de plus de 10% du montant total des revenus fiscaux. Néanmoins, ces techniques comptables les amènent à deux constatations qu'ils devront prendre en considération pour les prochains exercices budgétaires. La majoration des revenus fiscaux pour équilibrer le budget est passée de 1% en 2019, par 5% en 2020 et 2021 et maintenant à 6,5%. Une tendance à la hausse qu'ils ne pourront pas poursuivre. Les rattrapages d'impôts des années antérieures ne seront peut-être pas systématiquement autant élevés. De l'autre côté, ils constatent les éléments positifs suivants. La commune a des fonds propres importants et en suffisance pour absorber quelques exercices comptables négatifs, ce qui est rassurant, même si cela ne permet pas d'utiliser ce coussin dans l'élaboration du budget. Les taux d'intérêts des emprunts en cours restent bas avec un taux moyen de 0,52%. Ils viennent d'ailleurs de renouveler un emprunt à un taux très légèrement négatif. Ils ne voient pas de changement considérable dans l'évolution des taux à court terme. La part privilégiée est en légère augmentation à 45% ce qui impacte positivement le montant des impôts communaux attribués directement à la commune. Il aborde encore quelques points sur lesquelles ils jugeaient nécessaire d'apporter un éclairage au Conseil. Les recettes fiscales provenant des personnes physiques représentent 94,2% du total des revenus fiscaux. La reprise du SIS (Service d'incendie et de secours) par un nouveau groupement intercommunal au 1^{er} janvier 2022 provoque une augmentation budgétaire de 7% sur ce poste. Le plan des investissements décennal, annexe 3, décrit l'ensemble des projets communaux qui passeront par des investissements plutôt que par le budget de fonctionnement. Ces investissements seront financés en grandes parties par de la dette communale. Comme les années précédentes, ils ont identifié les investissements qui seront progressivement consentis au moment de la mise en route du quartier des Grands Esserts. Mais plusieurs de ces investissements ne sont, et ne seront pas dédiés à 100% au seul quartier des Grands Esserts. En prenant l'école par exemple, la crèche ou le local des APM, ce sont clairement des investissements qui sont obligatoires pour l'ensemble de la commune et pas uniquement pour le périmètre des Grands Esserts. Parmi les charges de personnel, la proposition de budget intègre la création de 2,5 postes, ainsi que l'augmentation du temps de travail pour principalement deux cadres de l'administration. Ils sont bien conscients de leur sensibilité aux augmentations de poste dans l'administration. La commission des finances, sécurité et administration du 19 octobre sera dédiée en priorité à fournir toutes les motivations qui les ont amenés à intégrer ces postes dans le budget 2022. Le Conseil administratif sera présent, accompagné de Mmes LIPAWSKY et GALIOTTO, ainsi que des chefs de service concernés. L'expérience passée leur montre que dans certaines circonstances, il est judicieux d'anticiper les besoins en compétences humaines plutôt que de devoir subir des trous d'air dans le fonctionnement et l'organisation du travail, des failles qui pourraient s'avérer très difficiles à gérer et surtout néfastes pour les prestations fournies à la population veyrite. C'est aussi ce qu'ils partageront avec les membres de la commission mardi prochain. Le Conseil administratif se réjouit de pouvoir aborder ces éléments du budget 2022 dans les différentes commissions.

M. CHARLES remercie, au nom de Veyrier-Ensemble, le Conseil administratif et l'administration communale pour la proposition de budget 2022. En effet, après un premier examen du projet de budget 2022, ce dernier leur semble être efficient et démontrer que les processus budgétaires et fiscaux sont bien maîtrisés. Il est le fruit de la collaboration et de l'échange d'informations entre les acteurs communaux. Ils sont satisfaits de voir le centime additionnel maintenu à 38 centimes ainsi que la taxe professionnelle dégrèvée à 100%. Ce maintien est le résultat de plusieurs facteurs, à savoir l'assouplissement des exigences de la LAC sur les budgets suite à l'introduction de la RFFA (une tolérance jusqu'à CHF 614'000 de déficit), de l'augmentation de la part privilégiée, qui passe de 44% à 45%, les effets des amortissements complémentaires et une rigueur répétée dans la gestion des coûts. L'augmentation de la masse salariale de CHF 282'402 découle de l'indexation contractuelle des salaires et d'une demande supplémentaire de postes. Cette dernière représente 2,98 ETP (un agent de police municipale à 100%, un juriste à 50%, un jardinier à 100% et une augmentation de 48% de taux d'activité soit 10% pour un urbaniste, 20% pour le chef de service aménagement, construction et infrastructures et enfin 18% pour le secteur petite enfance). Prenons par exemple la demande pour la petite enfance, elle concerne les restaurants scolaires et plus particulièrement celui de Bois-Gourmand. Effectivement, les cuisines scolaires font face à une augmentation du nombre d'élèves à midi et une diminution du nombre de bénévoles. Actuellement, il y a 3 services de repas à midi par jour. Cette demande semble indiscutable et ils soutiendront les postes indispensables. Le projet de budget de fonctionnement 2022 présente un excédent de charge de CHF 585'258 (inférieur à la limite de CHF 614'000) et permet d'utiliser la fortune communale qui, ils le rappellent, a été augmentée par des revenus fiscaux supérieurs aux estimations de l'AFC. Le montant des corrections cumulées du revenu de l'impôt, de 2015 à 2020, se monte à plus de CHF 10 mios. Les investissements sont le levier, le moyen d'action du Conseil municipal. Ils se montent à CHF 14,879 mios pour 2022 et totalisent CHF 200 mios sur 10 ans. Faut-il s'en inquiéter ? Ces dernières années, les montants budgétés n'ont pratiquement jamais été investis et le taux moyen actuel de l'intérêt de la dette est de 0,5%. Les membres de Veyrier-Ensemble se réjouissent de discuter en détail le projet de budget et le plan des investissements dans les différentes commissions. Ils entrent en matière et proposent le renvoi du budget et du plan des investissements dans les différentes commissions.

M. MÜLLER indique que chaque année, alors que les hirondelles partent vers le Sud, le même rituel a lieu lors de la séance d'octobre de ce conseil : les interventions au sujet du budget de l'année à venir. Cette année, il ne va pas citer ou répéter de chiffres car les membres du Conseil les connaissent aussi bien que lui. Par rapport au budget lui-même, le groupe PDC est très content de cette proposition de budget 2022 car elle intègre quatre éléments qu'ils considèrent essentiels, à savoir : le maintien du centime additionnel à 38, le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100%, le maintien du déficit dans la limite des CHF 614'000 fixée par l'État et enfin un plan des investissements cohérent, même si les périodes des travaux peuvent être reportées selon l'état d'avancement ou de retard de certains projets. Pour ce qui concerne le détail des différents postes de ce projet de budget, y compris l'augmentation du personnel, ce sera le rôle des différentes commissions d'en discuter. C'est donc sans surprise aucune qu'ils proposent l'entrée en matière et le renvoi dans toutes les commissions.

M. DUC indique que le groupe PLR remercie le Conseil administratif ainsi que l'administration pour la qualité des documents fournis. Concernant le budget 2022, ils sont très satisfaits de la sage décision prise par le Conseil administratif de ne pas augmenter les impôts et de maintenir le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle, tout en ayant un budget légèrement déficitaire, mais acceptable, suite à la mise en œuvre de la RFFA. Ils sont également très satisfaits que les subventions pour la vie associative aient été maintenues. En effet, les finances de beaucoup d'associations ont souffert lors de ces 18 mois de pandémie. Certaines d'entre elles ont perdu un grand nombre de membres, ce qui péjore leurs finances. Le Conseil administratif revient cette année encore avec une demande de postes supplémentaires conséquente, alors même que le Conseil municipal avait accepté la demande de plusieurs postes supplémentaires lors de l'exercice précédent. Ils seraient prêts à entrer en matière sur les augmentations de taux de travail demandées pour certains employés communaux déjà nommés, mais sont nettement moins convaincus de la pertinence de l'ajout des autres postes. En effet, un poste de juriste à 50% leur semble peu judicieux. Ils ne remettent pas en cause le fait que la commune a besoin de plus en plus de faire appel à des conseillers juridiques, mais la solution d'un poste de juriste avec un taux de 50% les interpelle. Un poste d'APM supplémentaire est demandé. Il serait entièrement payé par la commune de Troinex selon le Conseil administratif. Ils ne demandent qu'à le croire. Faudrait-il encore que toute l'équipe d'APM soit fonctionnelle, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement. En effet, trois agents sont absents depuis plusieurs mois. Ce poste supplémentaire ne servirait qu'à combler des absences dans l'état actuel des choses et ils voient mal la police municipale attribuer un poste entier d'APM à Troinex alors qu'ils sont en sous-effectif chronique pour patrouiller sur la commune de Veyrier. C'est pourquoi ils n'entreront certainement pas en matière sur ce poste pour l'instant. Un jardinier supplémentaire est demandé. La commune est très fleurie et ils remercient tout le service des routes et espaces verts du travail de qualité effectué. Il est clair que l'on peut toujours faire plus, mais en période de budget compliqué et avec les grands projets qui attendent la commune, est-ce raisonnable d'engager un jardinier supplémentaire ? Ils ne le pensent pas. Il conviendra d'analyser ceci plus finement dans les différentes commissions. Le groupe PLR entrera en matière sur ce projet de budget et le renverra dans les différentes commissions pour analyse.

M. ZUFFEREY, qui s'exprime au nom des Vert'libéraux, remercie l'ensemble des contributeurs à l'élaboration du budget 2022. Ils entrent en matière sur ce projet et sollicitent le renvoi à la commission des finances pour analyse.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le renvoi dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité – 22 oui.

b) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU (prop. n°21.20)

M. MARTIN rappelle que les dotations annuelles aux différents fonds intercommunaux s'élèvent à CHF 106 millions, dont CHF 46 millions à charge des communes. Il mentionne que

la création du FIDU date de 2016 avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour une période de 20 ans et qu'il est principalement centré sur les aides aux nouveaux logements. Fin 2019, l'Association des communes genevoises (ACG) a pris contact avec toutes les communes pour connaître les projets de logement et les projets scolaires afin d'englober au maximum ces projets dans le FIDU. Il en est ressorti que les logements étaient légèrement plus nombreux que prévu, mais que le nombre de classes est en forte augmentation. Il s'est avéré que les estimations de 2016 étaient donc trop faibles. Avec les projections, l'estimation du déficit théorique sur les vingt ans de vie du fonds serait de CHF 107 mios. Le Conseil du FIDU et le Comité de l'ACG se sont concertés pour trouver des solutions afin de combler ce déficit potentiel. La proposition est un financement additionnel des communes de CHF 3 mios et réparti en fonction de la valeur du centime additionnel selon les mêmes proportions qu'actuellement ; une participation du canton à hauteur de CHF 500'000 additionnel aux CHF 2 mios déjà financés, soit davantage que la proportion actuelle ; un dernier apport provenant du fonds de compensation prévu par la loi fédérale de l'aménagement du territoire du Canton de Genève (LAT) pour un montant de CHF 1,5 mios par an grâce à une importante négociation entre le Comité du FIDU, l'ACG et le Canton. Cette délibération doit être votée en même temps ou en amont du budget, mais pas après. Il rappelle que la zone 5 n'entre pas dans l'octroi de financement de la part du FIDU. Lors d'une commission des finances de l'ACG, des communes comme Veyrier ont demandé que cette zone 5 soit prise en considération pour financer les infrastructures devant être réalisées avec l'accroissement de logements dans cette zone. L'intégration de la zone 5, qui aurait eu un coût supplémentaire de CHF 2 mios, a été refusée par 67% des votes des communes car le FIDU vise le développement urbain et non pas l'extension de la zone 5.

M. JOUSSON indique que le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) est une contribution obligatoire pour l'ensemble des communes genevoises. Ce fonds destiné à aider les communes construisant de nouveaux logements ou des équipements publics permettra à la commune de recevoir CHF 8,4 mios pour les 1'200 logements des Grands Esserts (CHF 7'000 par logement) et CHF 16,8 mios pour les 24 classes de son école (CHF 700'000 par classe) soit au total CHF 25,2 mios. L'enjeu pour la commune n'est donc pas le versement de cette contribution obligatoire de CHF 602'600 pour l'année 2022. C'est encore et toujours celui de la densification de la zone villas, dite zone 5, pour laquelle aucune subvention n'est accordée pour la construction de ces logements. Depuis la modification de la loi sur la zone 5, la commune de Veyrier accueille 80 nouvelles constructions par année, soit en 6 ans, 480 nouveaux logements. Si ce rythme se poursuit, et il n'y a aucune raison à ce jour pour qu'il ralentisse, 1'600 nouveaux logements seront construits en 20 ans en zone 5, soit 400 de plus que la totalité des Grands Esserts. Cela ne s'arrêtera pas, car le potentiel est encore énorme. Lors de la dernière commission du PDCom, les commissaires ont pu voir que ce potentiel était de 360'000 m² de surface brute de plancher, soit environ 3'000 logements de 120 m². Alors, lorsqu'un ancien élu administratif de Plan-les-Ouates vient en séance publique leur donner une leçon de planification afin de leur expliquer que l'école des Grands Esserts sera vide dès la fin de la construction du quartier, on ne peut que lui recommander de réfléchir aux besoins d'une commune dont la majorité de sa surface est située en zone 5. De bien comprendre les spécificités de la commune, avant de tenir des propos dénués de toute réflexion pour la planification scolaire à moyen et long termes, liées aux enjeux de densification de la zone

5 qui s'étalera sur les 20 prochaines années. Et pour finir, lui transmettre que l'on serait en droit d'attendre d'un ancien élu administratif, non seulement un peu plus de réflexion, mais également un devoir de réserve lors d'un débat public d'une commune voisine. Pour revenir au FIDU, dont la contribution a tout de même augmenté de 17% par rapport à 2021, il en appelle encore une fois au Conseil administratif, avec d'autres communes dont les intérêts sont proches, à revenir auprès de l'ACG, avec une demande subvention, même réduite, pour la construction de ces nouveaux logements situés en zone 5. Pour le reste, le groupe Veyrier Ensemble demande le vote immédiat pour cette contribution obligatoire au FIDU.

Mme GAUTROT indique que le FIDU est régi par une loi qui a pour objectif de soutenir les communes qui construisent. Ce soutien aide les communes à faire face à leurs dépenses en infrastructures publiques, résultat des nouvelles constructions sur leur territoire. C'est donc une obligation que nous ne pouvons pas refuser. Le développement immobilier est de plus en plus important à Genève. Par conséquent, ces fonds d'aide ne sont pas suffisants pour couvrir les frais de toutes ces nouvelles constructions dans les communes. Le groupe des Vert'libéraux pense que la part de l'Etat qui s'élève à CHF 2 millions par année est insuffisante par rapport aux communes qui contribuent à hauteur de CHF 23 millions. Ils soutiennent le financement additionnel ainsi que le vote immédiat.

Mme BARRAS indique que cette proposition fait tout son sens et s'inscrit dans l'intérêt de la commune en vue des projets d'infrastructures attendus. Le groupe PLR se prononce en faveur de l'entrée en matière et sollicite le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté par 20 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée par 21 oui et 1 abstention.

c) Crédit budgétaire supplémentaire 2021 Petite enfance (prop. n°21.21)

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif demande de voter un crédit complémentaire de CHF 127'350 pour la Petite enfance, en raison de l'acceptation du salaire minimum lors de la votation du 27 septembre 2020. L'entrée en vigueur de cette loi le 1^{er} novembre 2020 a entraîné des conséquences financières importantes pour l'Association pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO) dont Veyrier fait partie depuis 2011. Dès cette date, chaque accueillante a touché CHF 23 de l'heure, indépendamment du nombre d'enfants qu'elle gardait, ce qui a amené beaucoup de remous au sein de celles-ci, comme on peut l'imaginer. Une personne accueillant 4 enfants se retrouvait avec quasiment le même salaire que celle qui en accueille qu'un seul. Le budget pour Veyrier a passé de CHF 286'409 à environ CHF 413'759 pour l'année 2021. Pour information, la commune subventionnait la place d'un enfant lors de la création de la structure à hauteur de CHF 7'000 par place, pour passer à CHF 13'823 en 2019

avant le salaire minimum et aujourd'hui, il faudrait compter à peu près CHF 22'000 par place. C'est la raison pour laquelle la commune a décidé de quitter cette association à fin décembre 2021 et d'accompagner les accueillantes familiales de Veyrier dans une démarche d'indépendance, tout en les subventionnant selon des critères qui sont en train d'être mis en place aujourd'hui avec elles. Cette alternative aux crèches doit perdurer avec un accueil de qualité. Il faut qu'elles puissent continuer à cotiser pour un deuxième pilier, cotisation à laquelle la commune participera. Un système le plus juste possible sera trouvé pour éviter qu'elles ne recommencent à travailler dans l'ombre comme c'était le cas avant 2011. Au contraire, elles pourront offrir une prestation reconnue, dans un cadre particulier, leur domicile. La commune espère vivement réussir à mettre un nouveau système en place qui puisse satisfaire tous les intervenants : accueillantes, parents, enfants et commune.

M. LUISIER indique que le groupe Veyrier-Ensemble ne peut qu'approuver la proposition du Conseil administratif sur sa demande de crédit supplémentaire de CHF 127'350 concernant la Petite enfance. Il n'est en effet pas possible de passer outre la décision populaire de septembre 2020 concernant le salaire minimum et il faut donc adapter les salaires des aides familiales de jour travaillant sur la commune selon la nouvelle échelle. Comme il est souligné dans la proposition soumise, cette charge complémentaire n'était pas prévisible lors du vote du budget 2021. Ils ne peuvent que l'accepter. Ils félicitent le Conseil administratif qui, dans le but d'une gestion optimisée des finances communales, sans toutefois ignorer l'aspect social et humain dans ce dossier délicat, proposera au Conseil municipal en 2022 des solutions alternatives sur ce sujet, en parfaite collaboration avec le personnel intéressé. C'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble acceptera cette proposition et proposera le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR se prononce en faveur de l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux acceptent ce crédit complémentaire pour le paiement de la subvention à l'AFJ-GSO, ainsi que le vote immédiat.

Mme MAYE indique que l'AFJ-GSO, ayant vu le retrait de la commune de Lancy, sera disséminée en fin d'année. Dès lors, il va falloir trouver une autre solution pour les mamans de jour, car la demande de garde est très importante dans la commune. De ce fait, il serait important, en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, d'étudier la possibilité de réorganiser ou de former une nouvelle structure, afin de ne pas perdre ce service de garde d'enfants en faveur des Veyrites. Au vu de la situation actuelle, le groupe PDC accepte le crédit supplémentaire, propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. TREYVAUD déclare que le groupe Socialiste-Vert.e.s accepte l'entrée en matière et sollicite le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

5. Propositions des Conseillers municipaux

a) Mobilité douce au Val d'Arve et sur le Pont de Vessy – projet de résolution

Mme BATARDON indique qu'un projet de résolution sur la mobilité douce au Val d'Arve et sur le pont de Vessy est proposé ce soir. Le groupe Veyrier-Ensemble se félicite de voir réapparaître un sujet qui lui tient à cœur et pour lequel il avait déjà déposé une motion, en date du 14 juin 2016, dans laquelle il demandait : «que sur la route de Veyrier, dans la descente du Val d'Arve, une piste cyclable ainsi qu'un parcours piéton soient aménagés en site propre afin qu'il garantisse la sécurité des divers usagers. Que sur la route de Vessy, la capacité de trafic du pont actuel soit notablement améliorée, soit par la construction en aval ou en amont d'une passerelle légère destinée à la mobilité douce piétons-vélos, soit par tout autre moyen garantissant la séparation et la sécurité des divers modes de transport». Cette motion n'est par ailleurs pas restée inutile, puisqu'elle est passée au COPIL (comité de pilotage) et inscrite au plan d'agglomération cantonal. La prise en compte de la mobilité douce est une composante essentielle de la sécurité et de la mobilité future. Tout devient très compliqué. L'Etat propose de nombreux projets qui n'aboutissent pas car souvent liés à la problématique de la coupe des arbres. Le moment est venu de savoir ce que l'on veut ! Aujourd'hui, même si la pensée écologique est un fil conducteur qui relie chaque parti, nous n'avons d'autres choix pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes que d'admettre l'abattage de quelques arbres. Ceux-ci seront par ailleurs remplacés. De nombreuses personnes seraient heureuses de prendre leur vélo mais n'osent le faire par manque de sécurité. Afin de convaincre les hésitants d'adopter la mobilité douce, il faut assurer à ces derniers des conditions de déplacement sûres, rapides et attrayantes. Ils remercient le groupe PLR de cette résolution qui appuie la motion de Veyrier-Ensemble de 2016 et propose le vote immédiat.

M. ZUFFEREY indique que c'est avec grand intérêt et satisfaction que les Vert'libéraux ont pris connaissance de ce projet de résolution, n'ayant pas été inclus comme partie prenante, de manière quelque peu indélicate de la part des 23 Conseillers municipaux, mais ils peuvent le comprendre avec une pincée de fierté, c'est de bonne guerre, et à première vue un peu répétitif. Ils ne sont pas sans savoir que les Vert'libéraux soutiennent pleinement le référendum sur les Grands Esserts car il permet de faire entendre, ou pas, la voix de la population veyrite et de celle des communes voisines qui sont exposées tous les jours aux problèmes d'absence de fluidité du trafic. La création de pistes cyclables distinctes et sécurisées sur les axes du Val d'Arve et du Pont de Vessy (sur ce point, ils rajouteraient l'axe direction Cycle de Pinchat / Rondeau de Carouge qui semble avoir été oublié) est une préoccupation majeure des Veyrites et figure dans le référendum. Ils ne peuvent donc que se réjouir de ce projet de résolution qu'ils soutiennent pleinement. Ils espèrent qu'il sera repris avec la même intensité que la plume de M. BARRO par le Conseil administratif et qu'il fera réagir favorablement les différents départements cantonaux, permettant ainsi de débloquer, enfin, cet axe de mobilité douce et sécurisé

qu'ils préconisent et qui est cher aux communiens. Comme dirait l'adage, «mieux vaut tard que jamais» et il faut avancer constructivement. Ils présentent toutefois quelques souhaits et réitèrent leur demande d'être consultés pour démontrer une certaine cohésion auprès de la population qu'ils représentent tous autour de la table. Ils soutiendront entièrement cette résolution qui vise à trouver des solutions pour améliorer la qualité de la vie et la sécurité des concitoyens. Cela ne doit toutefois pas se faire au détriment de la nature et de l'abattage d'arbres centenaires si d'autres ne sont pas replantés à l'équivalence, voire plus. Pour résumer, ils se réjouissent de ce renouveau de prise de conscience des partis politiques représentés au Conseil municipal de la préoccupation majeure des Veyrites sur la problématique de la mobilité. Ils rejoignent les objectifs des Vert'libéraux et des associations qui ont lancé le référendum sur le PLQ des Cirses, sur ce point du moins. Ils espèrent que cette résolution ne soit pas juste un «effet de manche» pour trouver du soutien auprès des Veyrites avant la votation de fin novembre, mais bien un nouveau souffle à la réalisation de ces axes de mobilité douce, cruciaux pour la commune.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC soutient cette résolution, elle propose des solutions qui sont réalistes et réalisables. Elles vont dans le sens d'une amélioration du développement de la mobilité douce, ainsi que de sa sécurisation, dans le développement des Grands Esserts et en général pour la commune de Veyrier. Dans le cadre du PDCom, ces mêmes constats et mêmes demandes ont été relevées, mais dans l'esprit des intentions. Avec cette résolution, ils souhaitent ardemment que cela soit effectif et non pas un vœu pieux.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s est favorable à cette résolution en faveur de la mobilité douce. En effet, le 28 novembre prochain, les Veyrites auront à voter pour ou contre le référendum attaquant la délibération favorable au plan localisé de quartier "Cirses". La mobilité étant, à juste titre, au cœur des préoccupations de la population, cette résolution qui sera rendue publique est l'occasion de rappeler que le Conseil municipal n'a pas approuvé le PLQ des Cirses à la légère. Bien au contraire, il a été approuvé seulement parce que la réalisation du nouveau quartier des Grands Esserts sera accompagnée d'une refonte complète des voies de circulation. Pour ce qui est de la mobilité douce, on peut citer l'exemple de la passerelle cyclable qui sera réalisée sur le pont de Vessy et apportera une solution sécurisée aux cyclistes. Selon eux, l'enjeu principal de cette résolution est d'obtenir l'indispensable aménagement de la route de Veyrier en direction du Val d'Arve ou une alternative. Le regrettable revirement du Canton, intervenu au moment où aboutissait le référendum contre la délibération des Cirses, n'était pas la meilleure des nouvelles, ni la meilleure preuve de soutien qu'il pouvait leur adresser dans leur effort de résoudre avec lui l'épineux problème de la mobilité. C'est pourquoi ils l'invitent maintenant à revenir sur sa volte-face et à décider d'avancer sur ce projet indispensable à la commune ou sur une alternative équivalente. Cela étant dit, ils approuvent cette résolution et son renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement et en commission des Grands Esserts ou, éventuellement, un vote immédiat.

M. BARRO indique que le rapprochement entre cette résolution et le vote du 28 novembre n'est pas voulu. Dans le cadre du PLQ des Cirses, certains ont essayé de dire qu'il ne pouvait être voté que si le problème de la mobilité était résolu. En ce qui les concerne, ils

ont essayé de démontrer que techniquement ce n'était pas possible. Ils se sont donc attelés à la rédaction d'une résolution qui va dans le sens du soutien à ce qui a déjà été fait dans le passé. Le groupe des Vert'libéraux a effectivement été omis dans le tour de table, mais comme ils savaient qu'ils donneraient un soutien plein et entier sur cette résolution, ils ne souhaitaient pas les déranger pour si peu. S'agissant de l'arbitrage difficile entre les arbres et la sécurité routière, une vie fauchée par un accident ne peut pas être remplacée. Au niveau de la nature, la capacité est suffisante pour compenser les arbres qui seraient abattus. Comme il s'agit d'aménagements sur des domaines privés, l'accord des propriétaires est également nécessaire. Aujourd'hui tout a été fait pour la circulation de transit, mais encore rien sur la sécurité piétons. Que les Grands Esserts ou non soient là, la volonté est que les habitants actuels et futurs puissent avoir des moyens de déplacement sécurisés et que l'alternative à la voiture soit offerte sans aucune réserve.

M. ROBERT, en complément à l'intervention de M. BALDIN, précise que ce projet de piste cyclable au Val d'Arve est actuellement gelé. La délégation du Conseil d'Etat qui s'occupe de ce problème a écrit aux communes de Veyrier et de Carouge pour lancer une plateforme de travail avec les techniciens qui en feraient partie. Le projet sera de nouveau étudié.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de résolution.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

b) Droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 15 septembre 2021 : (SIRH) – projet de résolution

M. GÄMPERLE indique qu'à la lecture du courrier de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et analyse de celui-ci, sur un projet qui ne va pas satisfaire bon nombre de communes, au vu de l'impact financier, le groupe Veyrier-Ensemble s'oppose à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG d'octroyer, par le Fond Intercommunal, une subvention de CHF 2,2 mio pour l'acquisition d'un système d'information pour la gestion des RH.

M. MÜLLER indique que, d'après les explications reçues, ce système d'information n'est pas utile pour la commune, du moment que la solidarité entre communes a quand même des limites, surtout financières, le groupe PDC considère que la commune ne devrait pas participer au financement et, dans ce sens, ils suggèrent d'accepter en vote immédiat ce projet de résolution.

M. DUC déclare que le groupe PLR rejoint ces avis.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux soutiennent la résolution et espèrent que les 2/3 des communes puissent se positionner dans le même sens afin que la décision soit invalidée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de résolution.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Mme CHERBULIEZ demande quelle commune ne fait pas partie de l'ACG.

M. MARTIN répond que toutes les communes font partie de l'ACG, mais la Ville de Genève est exclue pour ce système puisqu'elle a déjà un système de gestion RH.

c) Projet de motion pour une étude d'agrandissement du P+R situé à la douane de Veyrier.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux sont très contents de découvrir ce soir toutes ces propositions pour régler le problème de trafic et mobilité. Ils n'ont pas été consultés, ni informés de cette motion. Ils sont d'accord sur le principe de la motion, mais ils demandent une interruption de séance de 5 minutes afin de pouvoir prendre connaissance du contenu de cette motion et voter en toute connaissance de cause.

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

La séance reprend.

M. JOUSSON indique que la commission du PDCom a mis en avant les difficultés que représente le trafic de transit par la douane de Veyrier pour l'ensemble du réseau communal. Cette motion pour l'agrandissement du P+R à la douane de Veyrier invite à une réflexion qui doit, dans un premier temps, être conduite en commission. Le groupe Veyrier-Ensemble est conscient que si l'agrandissement portait le P+R à 500 places, rapporté aux 8'000 véhicules qui franchissent la frontière quotidiennement, cela ne représente que 6,5%, soit le même taux que l'augmentation de trafic prévue à l'horizon 2025. Mais il ne faut pas prendre uniquement en compte les nuisances liées aux embouteillages, il y a également le bruit, le dégagement de CO₂, de particules fines liés à ces véhicules qui doivent être mis dans la balance de cet agrandissement. Bien évidemment, la taille du P+R devrait être la plus grande possible, sa situation à proximité immédiate d'une ligne de bus à haut niveau de fréquence (BHNS) étant optimale. La parcelle adjacente, privée, devrait idéalement être englobée dans l'étude, en construisant au-dessus du dépôt de camions ou en trouvant une solution pour son déplacement. Ils souhaitent que cette motion soit acceptée et renvoyée à la commission d'aménagement du territoire et environnement pour approfondir, plus précisément, ces demandes, pour

en évaluer sa pertinence, mais également pour sa transformation en résolution. Car ne l'oublions pas, la parcelle du P+R actuel est propriété de l'Etat de Genève et il est illusoire de penser mener une étude sur leur terrain sans les impliquer.

M. HUTZLI indique que cela fait des années que l'on parle, que l'on suggère la création d'un P+R du côté de la douane de Veyrier, soit au pied du téléphérique du Salève, sur territoire français. Ce projet est régulièrement reporté aux calendes grecques, au vu des difficultés à faire avancer celui-ci avec les autorités françaises. Il figure également en bonne place dans les intentions relevées dans le cadre du PDCom 2030, mais également dans les PDCom précédents. Par le biais de cette motion, les groupes signataires proposent d'agrandir le P+R se trouvant sous le terminus du bus de la ligne 8 et qui en plus pourrait être une localisation idéale pour le changement de mode de transport. Les propositions faites d'agrandissement sont également du domaine du possible. Elles permettraient d'offrir plus de places de stationnement aux véhicules frontaliers et de diminuer quelque peu le trafic de transit sur la commune. De ce fait, le groupe PDC accepte l'entrée en matière et se joint à la demande de renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement. Toutefois, ce terrain étant propriété de l'Etat et au vu des propositions qui sont relevées dans la motion et qui paraissent réalisables, pourquoi ne pas l'envoyer directement aux services de l'Etat ?

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux sont très contents de la prise de conscience du Conseil municipal des problèmes de trafic qui existent sur la commune. L'organisation du référendum communal a contribué à ce réveil. Leur travail porte ses fruits. La mobilité est une préoccupation des Veyrites. Ils soutiennent de longue date la construction d'un P+R pour diminuer le trafic frontalier et donc la motion et son renvoi à la commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. CHARLES tient à exprimer les raisons qui font qu'il n'est pas favorable à ce projet de motion. Premièrement, il remercie et relève la volonté du Conseil municipal de réduire le trafic sur la commune. Il peut assurer que le trafic sur la route du Pas-de-l'Echelle est depuis longtemps une préoccupation des Veyrites. À l'époque de son enfance, les craintes ou les plaintes concernaient le passage des camions et des poids-lourds dans le village. L'introduction de quotas ou autres contraintes a permis de réduire le trafic. Aujourd'hui, nous faisons face à un énorme trafic de voitures, généré par les frontaliers venant travailler à Genève. Veyrier n'est pas la seule commune à souffrir de la circulation transfrontalière. C'est pour cela qu'un projet ambitieux a vu le jour et ce projet s'appelle le CEVA. Le CEVA a pour but d'offrir aux habitants du Grand Genève un réseau ferroviaire efficace et rapide, tout en répondant à des critères environnementaux élevés. Il permet donc de réduire le trafic routier aussi sur la commune. Agrandir le parking P+R à la douane pour parquer entre 300 et 700 voitures alors que plus 17'000 véhicules circulent quotidiennement, quel est le bénéfice de réduire de 5% le trafic ? Quel sera l'impact esthétique et visuel de construire à l'entrée du village un parking avec plusieurs niveaux ? Il termine en parlant du coût d'opportunité. Si un collaborateur travaille sur une étude pour laquelle de l'argent est dépensé pour un projet, le coût d'opportunité se traduit par le fait que le temps passé pour l'étude ne sera pas utilisé pour une autre étude, l'argent dépensé pour un projet ne sera pas dépensé pour un autre projet. Dans la proposition du budget de fonctionnement et plan d'investissements 2022, le Conseil administratif

souligne qu'il souhaite prioriser les projets indispensables à la commune. L'agrandissement du parking P+R est-il indispensable ?

M. PAUTEX estime que ce projet est important pour la commune de Veyrier. Il rappelle qu'à la suite d'une votation cantonale, le financement du P+R sur sol français avait été refusé. Le groupe PLR soutient le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. JOUSSON rappelle à Mme GAUTROT que Veyrier-Ensemble n'a pas attendu l'arrivée des Vert'libéraux pour s'occuper de mobilité. Il avait envoyé un courrier en 2014 à l'Office cantonal des transports demandant la construction de la piste cyclable dans la région du Val d'Arve et une réponse avait été reçue en mars 2015. Une motion de Veyrier-Ensemble a ensuite été déposée en 2016 demandant cette construction. Concernant le P+R, une étude a été menée avec M. CHAVAZ il y a trois ans afin d'aménager son P+R et une discussion à ce sujet a eu lieu en commission du PDCom durant la précédente législature. Ils se préoccupaient donc déjà de la mobilité bien avant l'arrivée des Vert'libéraux.

Mme GAUTROT réitère la satisfaction des Vert'libéraux que ces sujets liés à la mobilité soient à nouveau discutés, que le référendum a permis de remettre ce sujet sur le tapis et a montré que les gens ne sont plus d'accord de souffrir des problèmes de mobilité et de trafic.

M. BARRO ne pense pas que le référendum ait un lien avec le P+R car les utilisateurs ne seront pas les nouveaux habitants des Grands Esserts, mais le trafic exogène qui pose un problème. Plus de 50% du trafic est généré par les habitants et ceux-ci ne vont pas venir se parquer à l'extrémité de la commune pour se rendre en ville. Au contraire, ils vont utiliser des solutions plus proches de leur domicile, tels que les transports publics. Il rappelle qu'une importante problématique est celle des zones d'affectation puisqu'une grande partie du P+R est en zone 4B et une partie est en zone agricole. Un toilettage devra être fait si un P+R se concrétise pour que la zone soit adéquate.

L'entrée en matière est acceptée par 21 oui et 1 non.

Le renvoi de ce projet de motion en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté par 21 oui et 1 non.

6. Questions et divers

M. HUTZLI indique que les habitants du chemin Jules-Edouard-Gottret, se réjouissaient de la mise en place de la zone de rencontre dite zone 20 km/h. Malheureusement, ces derniers ont vite été déçus. Heureusement, jusqu'à ce jour, la zone dite de rencontre, ne s'est pas encore transformée en zone de rencontre «piétons - voitures ou encore vélos ou motos». Les enfants cheminant sur le chemin, soit pour aller à l'école, soit pour rentrer chez eux ou aller au village, même en compagnie de leurs parents, ne sont toujours pas en sécurité. La vitesse de 20 km/h n'est pas ou que très peu respectée, de jour comme de nuit, ainsi que la priorité aux piétons. Il se fait, encore une fois, le porte-parole des

habitants, ayant lui-même constaté les reproches cités précédemment, lesquels demandent aux autorités que la qualité de la zone de rencontre soit plus clairement signalée et que soit étudiée la possibilité d'installer des chicanes ou des rétrécissements, ainsi qu'une présence plus accrue des APM, afin que les excès soient sanctionnés. Concernant le chemin des Marais, les doléances des riverains sont d'ordre sécuritaire également et touchent la vitesse sur ledit chemin. Ces derniers se sont déjà plaints dans un courrier daté de 2020 et, à ce jour, les problèmes perdurent. Ils se plaignent également de l'étroitesse des trottoirs et du manque de sécurité pour les cycles. Il s'avère que certains utilisent les trottoirs, craignant de circuler sur la route. Il a rappelé, à un de leur représentant, que le chemin des Marais, comme son nom ne l'indiquait pas, était une route cantonale et que la commune, en l'état, ne pouvait pas faire grand-chose. Que ce Conseil s'était tout de même penché sur la question, afin d'élargir et d'insérer une piste cyclable sur ce chemin, mais que cela n'était pas possible pour des questions de surface d'assolement et d'acquisition, par la commune, de terrains privés. Toutefois, il leur a dit qu'il sensibiliserait les autorités communales, afin qu'elles insistent auprès du Canton et de la Police cantonale pour y effectuer plus souvent des contrôles radar. Aux risques que les premiers servis soient les demandeurs.

M. MARTIN indique que ces remarques ont été prises en compte. En lien avec le chemin des Marais, des vérifications de vitesse avaient été faites à la suite des plaintes dans le courant de l'été 2020. Il convient de ressortir les statistiques pour avoir des éléments concrets.

M. DUC mentionne qu'une personne lui a indiqué que le fond du cimetière n'est pas très joyeux. Il était plus vert à l'époque. Il demande si quelque chose est prévu pour l'aménagement du cimetière.

M. ROBERT répond que le cimetière est triste depuis très longtemps. Il rappelle qu'un Jardin du souvenir est en création dans le cimetière de Veyrier. Les travaux viennent de commencer. Il s'agira d'un endroit particulièrement harmonisé et fleuri. En outre, le service des routes et espaces verts réfléchit à végétaliser un peu plus ce cimetière.

M. ZANICOLI, qui s'exprime au nom du groupe Veyrier-Ensemble, tient à remercier M. BARRO pour sa parfaite organisation de la sortie du Conseil municipal dans le canton du Jura.

Mme CHERBULIEZ demande si un giratoire a déjà été envisagé au carrefour des routes de Troinex et de Marsillon, à la hauteur de l'ex-Maison grise.

M. ROBERT répond qu'il convient de poser la question directement à la commune de Troinex.

Mme BARRAS, en lien avec le carrefour route de Veyrier-chemin de Pinchat, indique que quelques communiens l'ont informée qu'un tableau électrique est endommagé et que le panneau de localité est cassé.

M. MARTIN indique que ces deux points seront pris en compte et réglés assez rapidement.

Mme GAUTROT mentionne qu'un feu de container a eu lieu vers le chemin des Bûcherons. Elle souhaiterait des informations à ce sujet.

M. MARTIN répond qu'il s'agissait d'un feu allumé par des jeunes. Il n'a pas d'autres informations.

M. BARRO remercie le président et M. ZANICOLI de leurs propos concernant l'organisation de la sortie du Conseil municipal. Il remercie tous les membres du Conseil municipal de leur participation.

M. MARTIN informe que la séance des Grands Esserts prévue le 20 octobre est annulée en accord avec le président de cette commission. En revanche, la séance du 23 novembre est maintenue et sera une réunion commune avec la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, mais également ouverte aux autres membres du Conseil municipal intéressés. Des responsables des coopératives d'habitation seront auditionnés à cette occasion.

Le président passe la présidence à M. HUTZLI, vice-président, afin de faire deux remarques. En lien avec la fontaine qui a été remplacée par une colonne commandée par un bouton, il constate que le bouton a disparu et qu'il a été remplacé par une plaque métallique vissée. L'eau coule en permanence dans la grille devant la borne en question. Au niveau de la consommation d'eau, il s'agit d'une perte par rapport à la situation initiale. En lien avec la crèche des Etournelles, il s'interroge sur un éventuel dépôt de plainte après avoir entendu une discussion à ce sujet.

Mme TAGLIABUE, en lien avec la crèche, répond qu'elle n'a aucune information à ce sujet. Elle indique qu'elle s'informerera.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Yves Monnat

Le président
du Conseil municipal

Bernard Pinget